CAHIER DES CHARGES 2022

Balades et randonnées nautiques en Pays de la Loire

Développement d'une offre en Pays de la Loire

1) Objectifs :

"Les balades et randonnés nautiques" sont des **sorties proposées sur différents supports,** permettant de mettre en avant la **découverte du patrimoine maritime et fluvial** situé à proximité du lieu de pratique.

La recherche de performance sportive n'est pas le but premier mais les **sensations** ne sont pas exclues du programme. Le support de pratique devient ici un moyen de **découverte de l'environnement naturel et patrimonial du site.**

Les sorties comprennent des pauses ou escales, des temps d'exploration, des trajets de navigation raisonnables… Les activités proposées peuvent être d'une heure, d'une demi-journée, à la journée voire de quelques jours pour les randonnées.

La prestation peut être mise en place par toute structure nautique qu'elle soit associative, privée, municipale… mais **c'est la prestation avec son encadrant qui est certifiée, non la structure.**

2) Publics :

La majorité des balades proposées est ouverte à tous les publics mais certaines prestations peuvent exiger des compétences sportives ou une expérience sur le support.

2 degrés sont proposés :

- **Balade** : prestations pour tout public.
- **Randonnée :** prestations demandant un peu d'engagement physique voire un peu de pratique sur le support.

La participation aux manœuvres peut être facultative ou indispensable selon les sorties et le support, et le titre de l'accompagnateur.

Un âge minimum peut être exigé par le prestataire. Dans tous les cas l'embarquement doit se faire sans contrainte technique.

3) Supports utilisés :

Tous les supports nautiques et prestations aquatiques (en dehors des engins mus uniquement par un moteur) et qui permettent l'activité tout en favorisant une approche respectueuse de l'environnement comme :

- Bateaux du Patrimoine
- Tous types de voiliers avec ou sans cabine, planche à voile
- Pirogue, Canoë-kayak, Dragon Boat…
- Randonnées palmées : exploration de sentiers sous-marins naturels et/ou aménagés avec masque, tuba et palmes
- Aviron
- Canots voile aviron
- Paddle board, stand up paddle, kite surf, surf,

Tout nouveau support doit être validé par la commission NEA2.

4) Encadrement, accompagnement :

Il est obligatoire sur chacune des prestations proposées, et doit être assuré exclusivement par des professionnels titulaires des diplômes suivants et qualifiés pour la découverte de l'environnement :

- BEES ou BPJEPS d'une discipline nautique
- Plus un titre correspondant aux unités de formations « environnement et patrimoine » mises en place en Pays de la Loire.

Volonté ici de proposer aux professionnels d'acquérir des connaissances supplémentaires concernant l'environnement et le site dans lequel s'inscrit leur activité.

5) Equipement :

L'équipement vestimentaire, lorsqu'il est requis pour la sécurité ou le confort, est fourni obligatoirement par le prestataire.
Les équipements vestimentaires et de sécurité fournis doivent êtres propres, confortables, en excellent état et ne doivent pas entraver le confort du public.

6) Matériel :

Il est conforme aux législations spécifiques en vigueur. Il doit correspondre qualitativement au niveau d'exigence des publics accueillis :

- bel aspect
- propre (nettoyé après chaque sortie)
- parfait état de fonctionnement

7) Outils de communication :

Pour une communication organisée des balades et randonnées nautiques, tous les supports de promotion devront être réalisés dans le respect de la ligne graphique régionale définie en 2009 et des règles établies dans le cadre du programme européen, Nautisme Espace Atlantique 2 (NEA2) : contenu, code couleur par support, logos.

Les outils de promotion des balades et randonnées nautiques :

- **Un document d'appel** qui présente le concept des balades et randonnées nautiques, et qui mentionne les coordonnées des différentes structures nautiques certifiées « balades et randonnées nautiques en Pays de la Loire ».
- **Une fiche individuelle** de présentation pour chaque balade, qui doit comprendre
    - En entête : la mention « Balade » ou « Rando », le titre de la Balade ou Rando, le lieu le logo marque régionalisé
    - Le tarif
    - La photo du ou des encadrants avec son « titre »
    - La durée
    - Le public visé (âge minimum, mobilité, accessibilité…)
    - Le matériel mis à disposition : support, équipement et sécurité
    - Le descriptif de la balade et de la rando
    - Les engagements
    - Le calendrier des sorties

Chaque fiche individuelle sera élaborée à partir des informations transmises par le document « Contenu fiches individuelles », qui est à compléter par chaque structure nautique. Le CROS et les acteurs touristiques partenaires (CDT, TAAT, Offices de tourisme…) peuvent accompagner les structures pour la présentation rédactionnelle de leur balade ou randonnée. Des visuels sont également à fournir avec cette fiche.

1 code couleur à respecter :

- Bleu : rando palmée
- Vert : kayak, canoë, pirogue
- Jaune : voilier du patrimoine,
- Violet : voilier moderne,
- Sable : char à voile
- Orange : aviron, paddle

Les engagements :

Paragraphe inséré sur le doc d'appel et les fiches individuelles :

- « L'accompagnateur est un professionnel diplômé Brevet d'État ou Brevet Professionnel, qualifié pour la découverte de l'environnement
- L'équipement de sécurité et de confort est fourni
- Le matériel est en parfait état de fonctionnement et propre
- L'activité est parfaitement respectueuse de l'environnement
- L'embarquement est immédiat »

CAHIER DES CHARGES 2022

Balades et randonnées nautiques en Pays de la Loire

Les engagements doivent être rattachés au logo marque « Balades et Randos Nautiques Atlantique »

Utilisation du logo « Balades et Randonnées Nautiques Pays de la Loire » par les partenaires :
Le logo « Balades et Randonnées Nautiques Pays de la Loire » ne peut-être utilisé que sur les outils de communication qui respectent la ligne graphique définie,

Cependant, Il pourra être utilisé pour une action presse ou un communiqué de presse organisés par les centres nautiques ou les partenaires, dans le cadre d'une action de promotion.

Les quantités d'outils à éditer sont définies par le Comité de suivi technique du projet (CROS, Société publique régionale /Région, CDT, Ligues) pour le document d'appel.

UN bon de commande est transmis au structures pour la réalisation de leur fiches individuels.

La diffusion de ces documents est assurée par les partenaires du projet (CROS, Société publique régionale, CDT, ligues, TAAT, Offices de Tourisme, bases nautiques…).

Les modalités de financement des outils de communication seront étudiées chaque année avec l'ensemble des partenaires : CROS, partenaires touristiques, structures nautiques et collectivités territoriales…. Une participation financière pour la réalisation de ces outils est demandée aux structures nautiques depuis 2012.

8) Engagements de chacun :

Les accompagnateurs et les structures nautiques s'engagent à :

- Fournir un dossier technique de candidature par prestation
- proposer une prestation dans le respect du cahier des charges « balades et randonnées nautiques »
- fournir chaque année les changements dans la prestation (l'accompagnateur, matériels, modification du projet de balade,…)
- Proposer un minimum de 4 dates de sortie durant la saison
- posséder les diplômes mentionnés dans le point 4
- désigner un représentant qui participera aux réunions organisées par le Comité de suivi
- collaborer avec les structures régionales coordinatrices pour communiquer les informations nécessaires dans les délais : contenu des fiches individuelles, chiffres de fréquentation, chiffres d'affaires, enquêtes de satisfaction…
- Retourner au moins 50% des enquêtes de satisfaction sur la première année de mise en place d'une balade ou randonnée nautique.
- Participer financièrement au programme de communication créée dans le cadre d'une mutualisation des moyens financiers entre les partenaires (50€ par structure).

Les acteurs touristiques partenaires (CDT, TAAT, Offices de tourisme…) s'engagent à accompagner les structures nautiques :

- dans la conception du projet de balade ou randonnée (personnes ressources à associer pour disposer d'informations sur l'histoire, le patrimoine, l'environnement, la vie économique…en fonction du positionnement du projet),
- dans la promotion des balades ou randonnées nautiques sur leur territoire (contact presse locale, mise en réseau avec d'autres acteurs, organisation d'éductours…).
- dans la diffusion de la documentation auprès des relais d'informations et des professionnels du tourisme

Partenaires régionaux, le CROS en lien avec le Comité de suivi technique (Société publique régionale / Région, Ligues, CDT) s'engagent à :

- assurer la coordination des prestations certifiées « Balades et Randonnées Nautique en Pays de la Loire »
- organiser l'animation du comité de suivi technique, des groupes de travail/commissions (formation, communication, etc.)
- accompagner les structures nautiques dans la conception des balades en lien avec les acteurs touristiques
- mettre en place les dispositifs de formation « environnement » pour les professionnels en poste, pour les futurs accompagnateurs nautiques
- ne certifier "Balade et Randonnées Nautique Pays de Loire" que les prestations répondant au cahier des charges. (analyse et certification par le comité de suivi)
- coordonner la conception et la diffusion des outils de communication
- mettre en place des actions de promotion
- réaliser un bilan quantitatif et qualitatif chaque année
- conduire le développement des prestations Balades et Randonnées Nautique Pays de Loire

Le projet « balades et randonnées nautiques en Pays de la Loire » est porté par le CROS des Pays de la Loire :

CROS des Pays de la Loire
Maison des Sports
44, rue Romain Rolland - BP 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Contact : Ywann Dupré - Tél : 02 40 58 00 42 **–** ywanndupre@franceolympique.com